

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00563

CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) - CITÉ MALVAL AU CHAMBON-FEUGEROLLES ENTRE LA SOCIÉTÉ BÂTIR ET LOGER ET SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231115-D2023005630

Date de mise en ligne : 22 novembre 2023

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Bernard BONNET donne pouvoir à M. David FARA,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Bernard LAGET,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) - CITE MALVAL AU CHAMBON-FEUGEROLLES ENTRE LA SOCIETE BATIR ET LOGER ET SAINT-ETIENNE METROPOLE

La S.A. **Bâtir et Loger** s'est portée acquéreur de plusieurs parcelles de terrain cadastrées AX0202, AX444, AX 187, AX 188, AX 189, AX 595, AX 190 pour partie, AX 191 pour partie, AX 192 pour partie et AX 193 pour partie sur la commune du Chambon-Feugerolles (Cité Malval). Le projet prévoit la réalisation de 10 lots.

Le projet présenté (PC n°0420442310013 et PC n°0420442310014) nécessite une extension des réseaux AEP, E.U. et E.P, la création de branchements nécessaires aux 10 lots prévus ainsi qu'une extension du réseau électrique (réponse ENEDIS du 04 septembre 2023).

La société **Bâtir et Loger**, signe avec la Métropole une convention de Projet Urbain Partenarial validant la prise en charge financière de la réalisation de ces ouvrages publics par le promoteur selon les modalités suivantes :

		Montant travaux estimé	Bâtir et Loger % PUP	Bâtir et Loger Montant PUP
PUP travaux	Assainissement	78 800,00 €	100 %	78 800 ,00 €
	Eau Potable	38 800,00 €	100 %	38 800,00 €
	Electricité	20 283,00 €	100 %	20 283,00 €
	TOTAL	137 883,00 €	100 %	137 883,00 €

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de projet urbain partenarial susvisée avec la société Bâtir et Loger ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ;**

- les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget Eau Potable 2024 en section d'investissement, destination 2014-FEUG-9 ;
- les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget annexe Assainissement 2024 en section d'investissement, destination 2014-FEUG-60639, nature comptable 2315 ONDARD ;
- les recettes correspondantes seront perçues sur le budget annexe Assainissement 2024 en section d'investissement, destination 2014-FEUG-60639, nature comptable 1333 ONDARD ;
- les dépenses et recettes correspondantes seront imputées sur le budget de la Voirie 2024 en section d'investissement, destination 2014-FEUG-66.

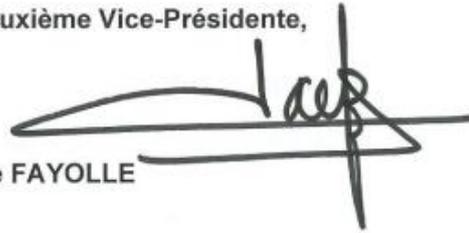
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE